



**Quatrième Conférence des ministres africains  
chargés de l'enregistrement des faits d'état civil  
Réunion de groupe d'experts**  
Nouakchott  
4-8 décembre 2017

AUC/CRMC4/2017/7

## **Enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil : de la planification à la mise en œuvre**



**APAI-CRVS**  
Pour que chacun soit visible en Afrique

Décennie du repositionnement  
de l'enregistrement des faits  
d'état civil et des statistiques  
de l'état civil en Afrique  
**2017-2026**





## I. Introduction

1. Au paragraphe 8.1 de la Déclaration ministérielle issue de la première Conférence des ministres chargés de l'enregistrement des faits d'état civil<sup>1</sup>, les ministres se sont engagés à adopter des politiques dans les pays africains pour faciliter la mise en œuvre de plans visant à améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil (par la suite dénommés « systèmes d'état civil »). Dans la Déclaration ministérielle adoptée à la deuxième Conférence, le lancement d'évaluations exhaustives dans tous les pays africains est considéré comme la voie à suivre pour obtenir un tableau complet et actualisé de la situation de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil dans chaque pays.

2. À partir d'une évaluation rapide et complète des systèmes d'état civil, un certain nombre de pays ont élaboré des plans stratégiques pour l'amélioration de leurs systèmes d'état civil, mais seuls quelques-uns mettent effectivement en œuvre des réformes. En prévision de la quatrième Conférence des ministres responsables de l'état civil et des statistiques de l'état civil, il est temps de passer de la planification à la mise en œuvre des réformes. Les pays devraient commencer à examiner les mécanismes disponibles dans leur contexte national afin de s'assurer qu'ils sont en mesure de mener à bien les projets opérationnels ou stratégiques élaborés en tenant compte des recommandations issues des évaluations globales du système d'état civil du pays.

## II. Questions à l'examen

3. L'objectif de développement durable 16, Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous, comprend comme cible 16.9: D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances. Au total, 12 des 17 objectifs de développement durable dépendent de données d'état civil pour la mesure de leurs indicateurs et 67 de leurs 230 indicateurs pourraient être calculés entièrement ou partiellement à l'aide de données du système d'état civil, d'où la nature et le positionnement uniques du système d'état civil, qui procure des avantages juridiques aux particuliers et des avantages administratifs et statistiques à la plupart des secteurs d'un gouvernement national.

4. Les pays ont pris des mesures à différents niveaux pour garantir que tous les enfants bénéficient du droit d'être enregistré à la naissance. Des études de cas au Mozambique montrent une augmentation du taux d'enregistrement à la suite de l'intégration de l'enregistrement des naissances pendant les semaines nationales de la santé infantile. En août 2016, l'Éthiopie a annoncé l'enregistrement et la certification permanente, obligatoire et universelle des faits d'état civil. En outre, en juillet 2017, le Parlement éthiopien a approuvé une proclamation amendée (n° 1049/2017) stipulant que le système/la loi d'enregistrement des faits d'état civil doit inclure les réfugiés et, en

---

<sup>1</sup> Déclaration des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil. Disponible à l'adresse : <http://ecastats.uneca.org/acsweb/Portals/0/CRVS/ACS10-TRF.Rev24Aug10-CRVS-Final%20D%C3%A9claration%20minist%C3%A9rielle.pdf>.

plus de l'obligation existante des établissements de santé de notifier les naissances qui y ont lieu, que les agents de vulgarisation sanitaire sont également obligés de notifier les naissances à l'extérieur des établissements de santé.

**Question :** Dans le cadre du système national d'état civil, quels sont les mécanismes disponibles qui pourraient être considérés comme des changements radicaux pour améliorer la qualité et la portée du système (par exemple, l'utilisation de la technologie, l'interopérabilité avec la santé et la production de statistiques de l'état civil) ?

5. L'importance de veiller à ce que tous les enfants soient comptabilisés afin de sauvegarder leurs droits est bien formulée en théorie, mais pas en pratique car plus d'un enfant sur quatre dans le monde n'est pas enregistré (voir la figure ci-dessous)<sup>2</sup>. Cette statistique est plus pertinente en Afrique hors Afrique du Nord, où moins de 45 % des enfants de moins de 5 ans sont enregistrés. La majorité des pays de la région ont mis en place un cadre politique et juridique pour garantir l'accès à l'enregistrement des faits d'état civil. Des facteurs tels que l'absence d'un cadre de responsabilité commun/partagé pour mettre en pratique les politiques et les limites des ressources gouvernementales ont toutefois considérablement entravé l'obtention de résultats à grande échelle.

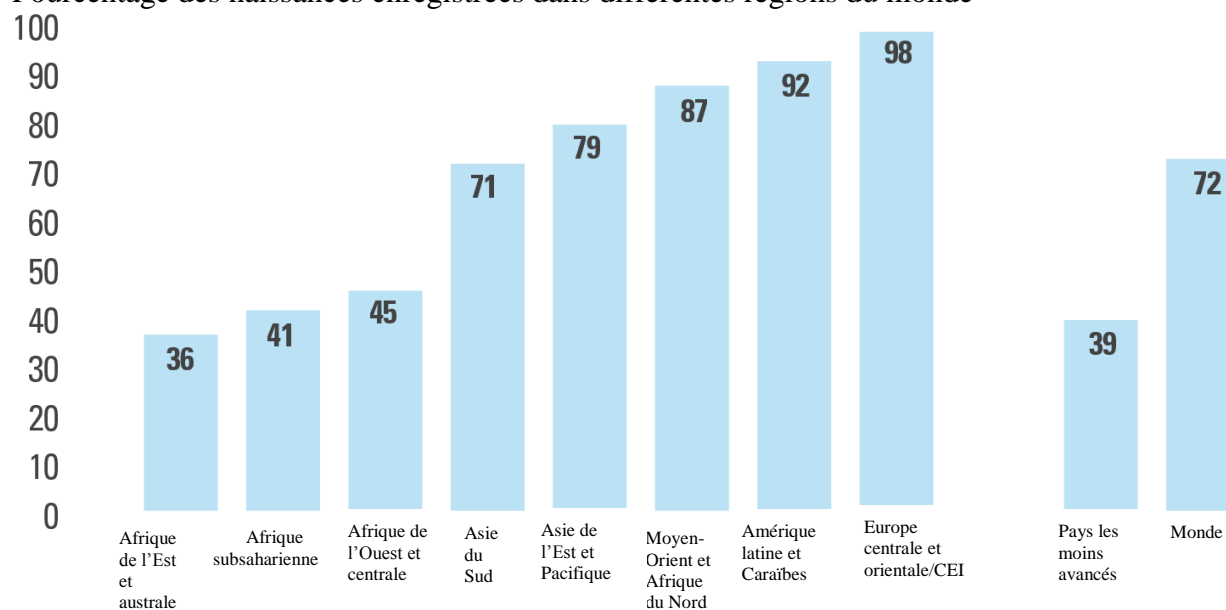
**Question :** Compte tenu de la dynamique de votre propre pays, quels sont les principaux goulets d'étranglement qui empêchent la réalisation de l'enregistrement universel des naissances ?

---

<sup>2</sup> Voir Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), *Is every child counted? Status of data for children in the SDGs* (Chaque enfant est-il comptabilisé ? L'état des données relatives aux enfants dans le cadre des objectifs de développement durable), New York, 2016. Disponible, en anglais, à l'adresse : <https://data.unicef.org/wp-content/uploads/2016/09/SDGs-and-Data-publication.pdf>.

**Figure**

Pourcentage des naissances enregistrées dans différentes régions du monde



*Source* : Bases de données mondiales de l'UNICEF (2016), à partir d'enquêtes démographiques et sanitaires, d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples, d'autres enquêtes représentatives au niveau national, de recensements et de systèmes d'enregistrement des données d'état civil pendant la période 2010-2015.

**III. Présentations**

6. Au cours de la séance parallèle consacrée au passage de la planification à la mise en œuvre, l'Éthiopie et le Mozambique évoqueront les mesures prises par leur pays depuis la dernière Conférence des ministres pour améliorer leur système d'état civil. Ils décriront ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, ainsi que les étapes à venir.

**Éthiopie****Contexte**

7. L'Éthiopie a l'un des taux d'enregistrement des naissances les plus faibles en Afrique, et seulement 3 % des naissances d'enfants de moins de 5 ans sont enregistrés auprès des autorités civiles<sup>3</sup>. Cela s'explique par un certain nombre de raisons, notamment les capacités des pouvoirs publics. L'un des principaux obstacles a toutefois été l'absence d'une loi globale rendant obligatoire l'enregistrement des faits d'état civil. Dans le cadre des efforts déployés pour remédier

<sup>3</sup> Enquête démographique et sanitaire de l'Éthiopie de 2016, menée par l'Agence éthiopienne de statistique entre le 18 janvier et le 27 juin 2016.

à cette situation, le Gouvernement éthiopien, avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres organismes des Nations Unies, a commencé à œuvrer à la mise en place d'un système conventionnel d'enregistrement des faits d'état civil après la première Conférence des ministres en 2010. En 2012, le Gouvernement a adopté une loi fédérale régissant l'enregistrement des actes d'état civil et les statistiques de l'état civil (Proclamation n° 760/2012 : Enregistrement des faits d'état civil et carte nationale d'identité).

8. Depuis 2012, des progrès ont été accomplis aux niveaux national et régional en vue de la mise en place d'un système normalisé d'enregistrement des faits d'état civil dans le pays. La formation de conseils fédéraux et régionaux d'administration des faits d'état civil, l'adoption de lois régionales, l'élaboration d'un plan national d'investissement chiffré et d'une stratégie nationale sur les systèmes d'état civil et les instruments d'enregistrement connexes, la formation d'officiers de l'état civil et l'équipement des centres d'enregistrement en fournitures essentielles figuraient parmi les principaux préparatifs entrepris avant le lancement d'un système conventionnel d'enregistrement des faits d'état civil à l'échelle nationale le 6 août 2016. D'autres faits nouveaux ont complété ces efforts venant du secteur de la santé, comme l'intégration du système d'état civil dans le système d'information sur la santé au niveau national dans le cadre du Plan de transformation du secteur de la santé pour la période 2016-2020. L'engagement du Gouvernement au plus haut niveau d'accélérer la portée et l'utilisation des services d'état civil s'est également traduit par l'inclusion d'un objectif de 50 % d'enregistrement des naissances dans le deuxième Plan de croissance et de transformation du pays qui sera mis en œuvre d'ici à 2020.

### **Stratégies en vue de résultats évolutifs dans le système d'état civil de l'Éthiopie**

9. L'Éthiopie a tiré parti de l'expérience et des enseignements tirés par d'autres pays africains pour élaborer et réviser son cadre politique et juridique. On trouvera ci-dessous quelques stratégies clés pour aider à atteindre des résultats évolutifs en Éthiopie.

10. Le système d'état civil éthiopien est ancré dans une structure administrative gouvernementale décentralisée existante, avec plus de 18 506 *kebeles* (le niveau le plus bas de la structure gouvernementale) urbains et ruraux légalement mandatés pour servir de centres d'enregistrement, dont le gestionnaire remplit la fonction d'état civil. Si une telle approche permet de fournir des services d'enregistrement au niveau communautaire (chaque *kebele* couvre environ 1 000 à 2 000 ménages), elle a également permis d'éviter les coûts financiers supplémentaires liés à la mise en place d'une infrastructure et d'une structure de ressources humaines distinctes pour gérer le système d'état civil.

11. Comme on l'a vu plus haut, le système d'état civil cherche à tirer parti des structures et des services gouvernementaux et communautaires existants à de multiples niveaux. Par exemple, l'une des stratégies consiste à inclure la responsabilité de la notification des naissances dans le secteur de la santé à différents niveaux. Les lois régissant le système d'état civil (proclamations No. 760/2012 et 1049/2017) stipulent clairement que le secteur de la santé a la responsabilité d'enregistrer les naissances qui ont lieu dans les établissements de santé, ainsi que les naissances qui ont lieu au niveau communautaire (en dehors des établissements de santé). Pour concrétiser ce projet, un protocole d'entente a été signé entre le secteur de la santé et les ministères de la santé et

de la planification (représentant l'enregistrement des faits d'état civil) aux niveaux fédéral et régional en juillet 2015.

12. Dans le cadre de la mise en œuvre du mémorandum d'accord dans le secteur de la santé et au niveau de l'opérationnalisation des politiques, le Ministère de la santé a élaboré des directives sur les processus opérationnels de notification des naissances et des décès, ainsi que des formulaires de notification des naissances et des décès. Le personnel sanitaire a suivi une formation à cet égard pour les événements qui se produisent dans les établissements de santé. Le processus opérationnel de notification au niveau communautaire est également régi par la loi. Les modalités de mise en œuvre sont encore à l'étude, mais des rôles ont été clairement définis pour les agents de vulgarisation sanitaire en ce qui concerne la sensibilisation des communautés, soutenue par des messages intégrés sur l'enregistrement des naissances dans le guide de santé familiale, un outil essentiel pour transmettre des messages sur la santé aux familles.

13. Au niveau communautaire, en s'appuyant également sur les contributions du secteur de la santé, il y a au moins deux agents de vulgarisation sanitaire au niveau du *kebele* chargés d'assurer un ensemble de 16 interventions de soins de santé, comme la réduction de la mortalité néonatale, infantile et maternelle, la promotion et l'administration de vaccins, et la promotion de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement. Compte tenu de leur étroite collaboration avec les membres de la communauté, en particulier les mères et les enfants, les agents de vulgarisation sanitaire ont connaissance des naissances et des décès qui ont lieu dans les ménages et les établissements de santé. Ils jouent donc un rôle important pour sensibiliser les membres des communautés (principalement les femmes enceintes) à l'importance de l'enregistrement des naissances de leurs enfants peu après la naissance (enregistrement « à temps »).

14. Ces approches se révèlent efficaces dans les zones rurales, où vit la grande majorité de la population et, de ce fait, cadres de la grande majorité des naissances. À l'échelle du pays, il y a 38 000 agents de vulgarisation sanitaire, ce qui représente une occasion importante d'élargir la couverture de l'enregistrement des faits d'état civil, notamment les naissances et les décès. Il est reconnu que ce potentiel pourrait être mieux exploité grâce à des initiatives conjointes et à des liens possibles entre les prestations de services de santé comme le Programme élargi de vaccination (PEV) et d'autres services de santé maternelle et infantile de routine et l'enregistrement des naissances.

15. Enfin, en complément du rôle des agents de vulgarisation sanitaire, il existe un certain nombre de structures et de mécanismes communautaires bien établis, propres à l'Éthiopie. Il s'agit notamment des coalitions de soins communautaires, des *edirs*, *mahibers*, des *equbs*<sup>4</sup> et des groupes « de un à cinq »<sup>5</sup>. Ces structures et stratégies existantes participent à la diffusion de l'information

---

<sup>4</sup> Les *edirs* sont des groupes de ménages, principalement des voisins, qui s'entraident, surtout au moment d'un décès dans une famille et pendant la période de deuil culturellement requise qui suit. Les *mahibers* et les *equbs* ont des objectifs similaires : un *mahiber* est un rassemblement une fois par mois environ, tandis qu'un *equb* a un objectif économique.

<sup>5</sup> Autrement dit, un groupe de cinq personnes du même quartier qui s'occupent de façon informelle des intérêts d'autrui. A l'origine, ces groupes étaient organisés par des *kebeles* ruraux et de petites villes pour promouvoir la santé et le développement. Le groupe crée une plus grande interaction entre les membres et génère un plus grand sentiment d'esprit communautaire. Ils sont souvent des canaux de communication pour diffuser des messages clés concernant la

lorsque les *kebeles* mènent des campagnes de sensibilisation et d'éducation sur l'enregistrement des faits d'état civil. Lorsque l'influence de ces structures est efficacement exploitée, elles peuvent également servir à signaler les événements vitaux, contribuant ainsi à une couverture accrue de l'enregistrement.

16. Dans le cadre des débats de la séance parallèle, l'Éthiopie développera les stratégies exposées ci-dessus et fera le point sur les principaux domaines dans lesquels des progrès ont été accomplis depuis la dernière Conférence des ministres, les possibilités recensées et utilisées pour améliorer la qualité et la couverture des enregistrements, ainsi que sur les difficultés qui subsistent à différents niveaux. Les défis à relever sont notamment les suivants :

a) Un fort taux de rotation des gestionnaires de *kebele*, ce qui perturbe la continuité et la qualité des services d'état civil ;

b) Malgré les efforts visant à renforcer la demande, notamment les efforts des agents de vulgarisation sanitaire et des structures communautaires, la sensibilisation aux avantages du système, en particulier dans les zones rurales, est encore faible ;

c) Des ressources gouvernementales limitées, en plus de contraintes logistiques, qui compromettent à leur tour la qualité des services fournis ;

d) Dans la plupart des régions, l'obtention de certificats est payante. C'est un facteur dissuasif pour beaucoup, en particulier pour les ménages moins stables économiquement et comptant beaucoup d'enfants.

## **Mozambique**

17. En vertu du Code civil, l'existence juridique de l'enfant et sa revendication directe de sa citoyenneté et de ses droits, avantages et obligations découlent du fait qu'il a une identité juridique sous la forme d'un acte de naissance. Malgré l'importance de l'enregistrement des naissances dans presque tous les aspects de la vie, seuls 48 % des enfants de moins de 5 ans sont enregistrés<sup>6</sup>. Les facteurs qui contribuent aux faibles taux d'enregistrement des actes d'état civil sont variés et complexes et ils incluent le coût élevé en temps, en ressources et en distance et la méconnaissance de l'importance de l'enregistrement à l'état civil. Les communautés ne sont pas incitées à enregistrer les enfants immédiatement après leur naissance, et la première fois que les enfants doivent présenter un certificat de naissance est souvent au moment de leur inscription à l'école primaire.

---

santé et le bien-être. Ces dernières années, ils ont également été utilisés pour sensibiliser à des questions comme des normes sociales nuisibles aboutissant à la mutilation génitale féminine, à la circoncision et au mariage des enfants, comme élément d'une stratégie visant à changer ces normes.

<sup>6</sup> Enquête démographique et sanitaire de 2011.



18. Le Mozambique est en train de mettre en place un système d'état civil modernisé qui documente tous les événements vitaux d'une personne et attribue un numéro unique à utiliser tout au long de la vie, ce qui ouvrira la voie à un système d'état civil ultramoderne de gestion de l'identification, relié au secteur de la santé et à l'Institut national de la statistique dans le cadre de l'initiative de gouvernance en ligne.

19. Les principaux jalons, principes et approches de ce processus sont les suivants :

a) Planification fondée sur des données factuelles : Le Gouvernement mozambicain a été l'un des premiers pays lusophones d'Afrique à procéder à une évaluation globale de son système d'état civil en utilisant l'outil mis au point par le Groupe de base régional du Programme africain pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil (APAI). Les principaux goulets d'étranglement et les conclusions des évaluations ont conduit à l'élaboration d'un plan opérationnel chiffré pour le système d'état civil pour la période 2015-2019, dans lequel tous les domaines essentiels de ce système sont répertoriés et chiffrés, notamment un accord sur les besoins et l'allocation de l'assistance technique fournie au Gouvernement. Les deux principales recommandations formulées à l'issue de l'évaluation du système d'état civil sont les suivantes :

- i) Numériser le système d'état civil ;
- ii) Accroître l'interopérabilité avec les autres ministères de tutelle ;

b) Viabilité et appropriation gouvernementale : le Gouvernement a dirigé tous les aspects de la réforme du système d'état civil. La création d'un groupe interministériel réunissant tous les ministères et départements clés participant à l'enregistrement des faits d'état civil a renforcé la collaboration intersectorielle, en particulier à l'étape de l'évaluation et de la planification. L'élan et l'engagement politiques doivent être maintenus, et un lien avec le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable pourrait accroître encore l'importance des activités du système d'état civil dans le cadre plus large du programme de gouvernance ;

c) Interopérabilité et synergies entre les secteurs (approche multisectorielle) : la programmation actuelle liée aux activités d'enregistrement des faits d'état civil dans le pays s'appuie sur la valeur ajoutée de chaque secteur et continue d'identifier des points d'entrée pour améliorer les résultats sous l'angle de l'état civil ;

- i) Semaines de la santé infantile : difficultés de la durabilité ;
- ii) Sensibilisation, enregistrement et postes sanitaires par des agents de santé communautaires ;
- iii) Participation du secteur privé par le biais de partenariats public-privé. Un partenariat a abouti depuis lors à la fourniture gratuite d'actes de naissance (environ 300 000) et de cartes d'identité (environ 100 000) et ses résultats positifs ont inspiré des partenariats similaires dans le pays ;

iv) Participation de la commission des télécommunications et des entreprises de télécommunications à l'appui des efforts d'enregistrement des données d'état civil ;

d) Mise au point d'un système informatisé d'état civil, relié au secteur de la santé et aux statistiques : le Gouvernement, avec l'appui de l'UNICEF, a conçu un système d'état civil en ligne avec des possibilités d'interopérabilité intégrées dans le cadre du programme de gouvernance électronique du Gouvernement et un plan d'interopérabilité avec les autres bases de données et systèmes numérisés des pouvoirs publics. Il s'agit d'un système qui utilise les interfaces USSD, SMS, Web et hors ligne pour rationaliser, simplifier et décentraliser l'enregistrement des faits d'état civil. En plus d'être la source de statistiques de l'état civil et de documents juridiques, il génère le numéro d'identification unique du citoyen. Le système a été testé dans 36 grands centres d'enregistrement et dans 96 centres secondaires ;

e) Élaboration de nouveaux formulaires d'enregistrement des naissances et des décès, qui contiennent toutes les variables nécessaires pour le système d'état civil. Ces formulaires ont été conçus avec la participation des trois organismes responsables de l'enregistrement des faits d'état civil : le Ministère de la justice, par l'intermédiaire de la Direction nationale des registres et des notariats, le Ministère de la santé et l'Institut national de la statistique ;

f) Introduction de notifications de naissance et de décès qui seront mises en œuvre par le personnel de santé et les responsables locaux/communautaires. Des moyens novateurs ont été mis au point pour améliorer l'expérience des services communautaires dans les centres d'enregistrement. Les parents et les membres de la famille reçoivent par la suite un SMS les informant lorsque les certificats de naissance de leurs enfants sont prêts ;

g) Ajustement du cadre juridique et politique : le Gouvernement est en train d'entreprendre des réformes juridiques et politiques, notamment en ce qui concerne le Code de l'état civil. Le cadre juridique révisé inclura la possibilité d'enregistrer un enfant sans nom, la notification des naissances et des décès par les responsables communautaires et le personnel de santé (par l'utilisation de la technologie SMS), l'introduction des technologies d'enregistrement et de notification dans les centres d'enregistrement, la suppression des barrières territoriales (ce qui signifie qu'un citoyen n'est pas tenu de traiter uniquement avec le grand centre d'enregistrement où il a été enregistré) et la création d'un numéro d'identification unique du citoyen;

h) Autres innovations et initiatives : on peut citer, entre autres, la création d'un centre d'appel pour l'enregistrement des actes d'état civil pour aider les utilisateurs du système en ligne et le public en général pour les actes d'enregistrement à l'état civil, l'utilisation des technologies USSD/SMS par le grand public pour vérifier le statut de l'enregistrement grâce à l'interopérabilité avec le système statistique et le système DHIS2 du Ministère de la santé, ou encore la mobilisation et la sensibilisation des communautés;

i) Tirer parti d'une approche complémentaire avec d'autres processus de développement de systèmes : un système d'enregistrement des naissances, des décès et des taux de fécondité est en cours d'élaboration avec des fonds de la Fondation Bill et Melinda Gates qui pourraient fournir des estimations fiables des naissances, des décès et des taux de fécondité ventilés par province jusqu'à ce que le système d'état civil puisse assumer ce rôle, une fois que la couverture dans l'ensemble du comté en termes d'enregistrement des événements vitaux sera acceptable;

j) En 2016, le Ministère de la santé a commencé à élaborer un plan stratégique pour la santé procréative, maternelle, néonatale, infantile et des adolescents, comprenant une composante d'état civil, l'objectif principal étant de mesurer l'impact des interventions sur la réduction de la mortalité maternelle et infantile et l'incidence de la mise en œuvre du plan stratégique sur les taux de fécondité. Le Mécanisme mondial de financement de l'initiative « Toutes les femmes, tous les enfants » et d'autres mécanismes de financement compléteront les ressources nationales pour élargir l'accès à l'enregistrement des actes d'état civil et concrétiser les changements introduits par la nouvelle loi sur le système d'état civil, qui en est aux dernières étapes de son approbation.

### **Défis, enseignements tirés et perspectives d'avenir**

La section ci-après expose quelques-uns des défis, des enseignements tirés et des propositions de voie à suivre pour passer de la planification à la mise en œuvre des activités d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil contenues dans les plans stratégiques de l'Éthiopie et du Mozambique ;

a) Le Gouvernement doit faire preuve d'un leadership ferme et définir clairement les priorités dans la mise en œuvre des activités en matière d'état civil afin de mobiliser toutes les ressources entrantes et appeler l'attention des donateurs sur la mise en place du système. (Les gouvernements doivent éviter les doubles emplois, la dispersion et la création de systèmes parallèles) ;

b) Aligner les plans nationaux de développement sur les plans stratégiques relatifs à l'état civil et les objectifs de développement mondiaux, tels que les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;

c) Définir une collaboration durable entre le secteur de la santé et l'état civil (certaines initiatives sont en cours, avec des résultats prometteurs, mais il est nécessaire de les porter à un niveau supérieur et de créer des synergies à différents niveaux des deux systèmes) ;

d) Promouvoir la mobilisation conjointe des ressources ;

e) Investir dans la création de la demande et établir des partenariats avec les organisations de la société civile et les institutions religieuses ;

f) Promouvoir la production d'un premier rapport national de statistiques de l'état civil pour l'Éthiopie et le Mozambique ;

g) Créer des mécanismes de coordination intersectorielle dans les ministères et les administrations locales qui participent directement aux activités d'état civil, ainsi qu'au niveau des donateurs ;

h) Utiliser des solutions internes pour assurer la continuité et l'appui aux systèmes ;

i) Promouvoir la circulation des données entre les ministères de la santé, de la justice et d'autres ministères et l'Institut national de statistique, ainsi que le renforcement des capacités de ces services en vue de la production de rapports statistiques annuels sur les faits d'état civil.